

ESMC BUSINESS SCHOOL

M A G A Z I N E

EDITION JUIN N°5

L'aide à
l'alternance
6000 EUROS



ESMC
BUSINESS
SCHOOL ET
L'HANDICAP

L'HANDICAP ET
L'APPRENTISSAGE

LES TYPOLOGIES DE
HANDICAP

COMMENT
REPERER LES
SIGNES D'ALERTE
D'HANDICAP?

COMMENT
ADOPTER UNE
POSTURE
BIENVEILLANTE ?

PARTIE 1: ACCUEIL ET
ASSISTANCE DES
PERSONNES EN SITUATION
D'HANDICAP

LES PRATIQUES
RECOMMANDEES POUR
LES PERSONNES EN
SITUATION D'HANDICAP :

UTILISATION DE
CANVA DANS LES
ENSEIGNEMENTS

Mission de contrôle
pédagogique des
formations par
apprentissage

Découvrez les talents de la jeune génération avec notre magazine créé par les alternants pour notre école

L'AIDE À L'ALTERNANCE 6000 EUROS

L'allocation est octroyée durant la première année d'exécution des contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, atteignant un montant maximal de 6 000 €. Bien que cette aide exceptionnelle ne soit pas cumulable avec l'aide unique destinée aux employeurs d'apprentis, elle reste cumulable avec les subventions spécifiques prévues pour les apprentis en situation de handicap.

Par le biais de ce décret, des modifications sont apportées au montant et aux modalités d'attribution de l'aide unique aux employeurs d'apprentis.

Cette allocation vise à simplifier l'intégration des jeunes particulièrement touchés par les répercussions de la crise sanitaire, en facilitant leur transition vers le monde professionnel.

Conditions de l'aide exceptionnelle à l'embauche

- Les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 pour préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (Bac +5).
- Les contrats de professionnalisation doivent être conclus avec des salariés de moins de 30 ans. Ces contrats peuvent également être des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou des contrats de professionnalisation expérimentaux.

Pour quelles entreprises et à quelles conditions ?

L'allocation fixe, plafonnée à 6 000 €, s'applique à toutes les entreprises et associations.

Pour les sociétés de moins de 250 employés, cette aide est octroyée sans conditions. Elle est versée au cours de la première année de mise en œuvre du contrat, sous réserve d'éligibilité de l'entreprise.

Les entreprises ayant 250 employés ou plus peuvent prétendre à cette aide en répondant à l'un des deux critères suivants :

1. Atteindre au moins 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle (tels que les contrats d'apprentissage, de professionnalisation, etc.) parmi l'ensemble des salariés, d'ici le 31 décembre 2024. Le pourcentage de 5 % est calculé en divisant le nombre d'employés concernés par de tels contrats par l'effectif total de l'entreprise.
2. Atteindre un minimum de 3 % d'alternants (à travers des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) et enregistrer une croissance de 10 % du nombre d'alternants d'ici le 31 décembre 2024, par rapport à l'effectif annuel de salariés relevant de ces catégories (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) au 31 décembre 2023.



ESMC BUSINESS SCHOOL ET L'HANDICAP

Loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Grâce au contrat d'apprentissage, l'alternance ouvre la voie aux personnes en situation de handicap pour accéder à une formation diplômante et à un emploi qualifié. Parallèlement, elle permet aux employeurs de guider et de former des collaborateurs en accord avec les besoins particuliers de leur entreprise.

Le CFA ESMC BUSINESS SCHOOL accorde une grande importance aux individus en situation de handicap, et évalue conjointement la possibilité de mettre en place un projet de formation .

Notre référente handicap a pour responsabilité de faciliter l'accès à nos programmes de formation pour les personnes en situation de handicap qui bénéficient de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Elle agit en tant qu'interlocutrice, en fournissant des informations sur les mesures d'accompagnement et en guidant ces individus dans leurs démarches auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Par la suite, en collaboration avec le futur apprenti et les équipes de formation, elle identifie les aménagements nécessaires pour garantir une participation réussie à la formation. Dans le cadre d'un entretien d'évaluation, la référente Handicap élabore un plan d'Accompagnement Individualisé (PAI), détermine les modalités de sa mise en place et partage les recommandations avec l'employeur. elle demeure présente tout au long de la formation, en étroite collaboration avec le référent pédagogique spécifique au sein de l'établissement, qui suit l'apprenti durant toute la durée de son contrat en entreprise.

la référente handicap entretient également une relation avec les intervenants éducatifs et médico-sociaux de l'apprenti. Elle est disponible pour vous assister dans les domaines suivants :



1. La sélection de votre programme de formation
2. L'élaboration de votre demande de droits à soumettre à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
3. La mise en place d'ajustements pour votre formation (équipement pédagogique, gestion du temps, etc.) ainsi que pour vos évaluations.

Pour toute demande d'information, vous pouvez entrer en contact avec notre Référente handicap Mme AROUS Hedia u par e-mail à l'adresse harous@esmc-business-school.fr.



L'HANDICAP ET L'APPRENTISSAGE

Les personnes en situation de handicap ont la possibilité de conclure un contrat d'apprentissage dès l'âge de 16 ans, sans aucune limite d'âge.

Ce contrat peut être établi avec tout type d'employeur, qu'il s'agisse d'entités privées ou publiques, d'entreprises, d'associations ou de professions libérales. Sa durée maximale est fixée à 4 ans.

Afin de bénéficier de mesures d'aménagement et de compensation lors de la formation et dans le milieu professionnel, les personnes en situation de handicap doivent être en possession d'une notification émise par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) attestant de leur statut de travailleur handicapé. L'employeur peut envisager des aménagement professionnels en collaboration avec le référent et le médecin du travail. Sous ces conditions, il est envisageable que l'établissement sollicite des ressources financières pour mettre en place les aménagements nécessaires, afin de garantir une intégration harmonieuse de l'apprenti.

L'encadrement tout au long du trajet de formation a pour but de renforcer la confiance de l'apprenti dans son apprentissage. Son objectif est d'établir une collaboration durable avec le secteur professionnel et de préparer efficacement l'apprenti à son entrée sur le marché de l'emploi.

Les entreprises ont la possibilité de profiter de diverses incitations à l'embauche, comprenant notamment le soutien de l'Agefiph. Les employeurs du secteur public peuvent également bénéficier de l'aide du Fiphfp.



PARTIE 1: ACCUEIL ET ASSISTANCE

LES TYPOLOGIES DE HANDICAP

➔ Définition de l'handicap

un handicap est défini comme étant: « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Art.L114. Code de l'action sociale et de la famille.



➔ Les typologies de l'handicap

Handicap cognitif / Trouble de l'apprentissage : Difficulté en lecture (dyslexie), en orthographe (dysorthographe), en coordination motrice (dyspraxie), problème d'attention...



L'handicap sensoriel se réfère à des altérations dans les fonctions auditives et visuelles.

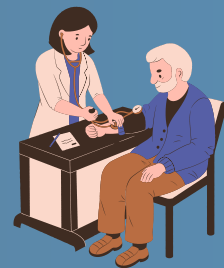


HANDICAP de nature psychique: Phobies, perturbations alimentaires, état dépressif, Trouble obsessionnel-compulsif, Schizophrénie, désordre bipolaire...

L'handicap moteur : concerne les limitations physiques liées aux mouvements du corps, incluant des conditions telles que l'infirmité motrice cérébrale et la paraplégie.



L'handicap dû à des maladies invalidantes et/ou dégénératives : inclut des conditions telles que l'épilepsie, le diabète, la myopathie, la sclérose en plaques et la poliomyélite.



L'handicap mental comprend des conditions telles que la trisomie et le syndrome de l'X fragile.

COMMENT REPERER LES SIGNES D'ALERTE D'HANDICAP?

Juin, 2023

1- Assiduité : retard, absences...



2- Un comportement agité, agressif...



3- Difficultés à l'écrit, à l'oral,
dans la motricité, dans la
coordination...



4- Retrait et isolement . Des
signaux subtils, mais
nécessitant une attention
approfondie.



5- Modification de comportement ou
d'apparence physique : somnolence,
anxiété, isolement, larmes,
inconfort, variation de poids.



PARTIE 1: ACCUEIL ET ASSISTANCE

COMMENT ADOPTER UNE POSTURE BIENVEILLANTE ?

On devrait comprendre les autres et faire preuve d'indulgence envers eux : on accepte leurs erreurs ou leurs faiblesses avec bienveillance. Il s'agit également d'une motivation intrinsèque à respecter et à agir en faveur du bien-être des autres, en prenant en compte leurs besoins et leurs intérêts. En résumé on favorise des interactions respectueuses, compréhensives et bienveillantes avec les autres..

1- Observer, être attentif à son public



2- Être serein, compatissant, tolérant, optimiste et patient.

POSITIVE
VIBES



3- Instaurer une atmosphère de confort, être à l'écoute, laisser parler.



4- interroger , élucider, reformuler



PARTIE 2 : LES PRATIQUES RECOMMANDÉES

DEBUT- PENDANT ET APRÈS LE PARCOURS DE FORMATION

L'assistance des personnes en situation de handicap est fournie à chaque étape du parcours de formation.

1- Avant le début de la formation

Avant le début de la formation, il y a une évaluation des contraintes liées au projet professionnel et des options d'aménagement s possibles.



2- Pendant la formation:

- Entretien individualisé
- Orientation avisée
- Assistance pour les formalités administratives
- Évaluation et mise en œuvre des moyens de compensation
- Aménagement de la durée et du déroulement de la formation



3- Accompagnement à l'entreprise

- Facilitation de l'aménagement du poste de travail avec l'appui des partenaires tels que AGEFIPH, CAP EMPLOI, FIPHFP, CARSAT.

4- Aménagement de la formation

- Durant le parcours de formation et d'évaluation (comportant des mesures de d'aménagement pour les évaluations, examens, tests : augmentation d'un tiers du temps, accompagnement d'un interprète, utilisation de matériels et de logiciels spécifiques.



'4- Accompagnement de la formation

Un accompagnement auprès du réseau de professionnels pour favoriser l'insertion professionnelle • Conseils pour le suivi des démarches



PARTIE 2 : LES PRATIQUES RECOMMANDÉES

AU DEBUT DE LA FORMATION

Il revêt une importance cruciale de partager des informations sur l'inclusion d'une personne ayant des troubles ou un handicap, afin de prévenir toute stigmatisation et de faciliter la compréhension de ses mesures d'accommodation. Néanmoins, cette communication doit être soigneusement élaborée en collaboration avec la personne concernée, en visant les équipes pédagogiques, les professionnels administratifs et les stagiaires.

- **Communication avec les équipes pédagogiques:**

l'accent devrait être mis sur les compétences, les contraintes médicales et les besoins d'adaptation. Il peut être bénéfique d'encourager les échanges entre professionnels, avec une personne de référence telle que le responsable du handicap.



- **Communication avec les stagiaires**

Lorsqu'il s'agit de communiquer avec les stagiaires de la formation, il est important de gérer les dispositifs de compensation visibles pour éviter toute incompréhension. Informer tous les stagiaires, avec le consentement de la personne concernée, des restrictions médicales et des besoins de compensation peut prévenir les doutes. Pour éviter les situations injustes, certains ajustements pédagogiques ou organisationnels peuvent être étendus à tous les stagiaires.

- **Communication avec les professionnels administratifs**

Les professionnels administratifs doivent également être informés des contraintes médicales et des besoins d'adaptation.



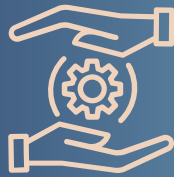
- **Communication avec l'entreprise :**

En ce qui concerne le lieu du stage en entreprise, pour faciliter l'intégration d'une personne en situation de handicap, il est recommandé de communiquer sur les restrictions médicales à l'entreprise, d'identifier les compensations nécessaires sur le lieu de stage, et d'informer l'entreprise sur les aides disponibles..

PARTIE 2 : LES PRATIQUES RECOMMANDÉES PENDANT LA FORMATION

Lorsqu'il s'agit de compenser un handicap, il est essentiel de prendre en compte la personne et son environnement. Les quatre types de compensations nécessaires sont déterminés en se basant sur les informations obtenues avant la formation, provenant de la personne elle-même ou du référent de parcours de la formation.

Des aides techniques : adaptation matérielle du lieu de formation...



Des aménagements organisationnels : rythme de formation, pauses récurrentes...



Des aménagements pédagogiques : adaptation des supports de formation...



Des aides humaines : mobilisation d'un professionnel sur les temps de formation, mobilisation d'une aide spécifique sur certaines tâches...



Rappel : dans la grande majorité des situations, l'accueil d'une personne en situation de handicap ne nécessite aucun aménagement spécifique.

PENDANT LA PÉRIODE EN ENTREPRISE

Lorsque des périodes en entreprise font partie de la formation, une attention spéciale est nécessaire pour faciliter l'intégration du stagiaire en situation de handicap. Avant le début de la période en entreprise :

- **Les restrictions médicales et les besoins de compensation** peuvent être communiqués à l'entreprise et au tuteur avec l'accord de la personne en situation de handicap.
- **Une visite préliminaire des locaux** peut aider à anticiper les besoins et les défis. Pendant le stage :
- Des réunions régulières entre le Maître de stage et un représentant de l'établissement de formation, idéalement en lien étroit avec le stagiaire en situation de handicap, peuvent être organisées.
- Des temps d'échange avec le stagiaire permettent de continuer la communication et d'ajuster si nécessaire.
- Lorsque la formation inclut des stages en entreprise, il est essentiel de prêter une attention particulière pour assurer une intégration réussie du stagiaire en situation de handicap.

Avant le stage :

- En accord avec la personne handicapée, les informations sur les restrictions médicales et les besoins de compensation peuvent être partagées avec l'entreprise et son tuteur.
- Une visite préalable des locaux peut aider à anticiper les besoins et les défis potentiels.



Pendant le stage :

- Des réunions régulières entre le Maître de stage et un représentant de l'établissement de formation, idéalement en lien étroit avec le stagiaire handicapé, peuvent être organisées.
- Des discussions avec le stagiaire peuvent également être prévues pour aborder toute difficulté éventuelle.

PENDANT LA PÉRIODE D'EXAMEN

Les candidats en situation de handicap ont la possibilité de bénéficier d'aménagements pour les examens, tels que :

- des conditions spécifiques pour les épreuves,



- l'assistance d'un secrétaire pour la prise de notes,



- des sujets en braille ou en gros caractères,



- un temps supplémentaire pour les épreuves,



- la conservation des notes pendant cinq ans, la répartition des épreuves sur plusieurs sessions, ainsi que des adaptations ou dispenses d'épreuves conformément à la réglementation.



- Les demandes d'aménagement doivent être soumises dans les délais et les procédures établis par le ministère concerné ou son représentant.

LES AIDES ET LES AMÉNAGEMENTS

1- La dyscalculie, un trouble d'apprentissage lié aux nombres, peut avoir un impact sur la formation en affectant diverses compétences numériques.

Cela inclut la reconnaissance et l'écriture des chiffres, les opérations mathématiques comme les additions et soustractions, ainsi que la compréhension des concepts liés aux nombres tels que les comparaisons et les estimations de quantités.

Assistance Technique :

- Permettre l'utilisation d'une calculatrice.
 - Fournir une liste de correspondance entre l'écriture numérique et l'écriture littérale.

Aménagement Pédagogiques :

- Fournir deux versions écrites des nombres : numérique et littérale.
 - Utiliser un code couleur pour différencier les centaines, les dizaines et les unités.
 - Intégrer des objets concrets pour faciliter la compréhension des concepts.
 - Écrire les nombres au lieu de les dicter.

Aménagement Organisationnels :

- Positionner la personne loin de la fenêtre et à proximité des informations affichées.
- Mettre à disposition des objets manipulables pour quantifier.

Assistance Technique :

- Permettre l'utilisation d'un ordinateur.
- Offrir un plan incliné pour faciliter l'écriture manuelle.

Aménagement Pédagogiques :

- Réduire la quantité d'écriture requise (utilisation de questions à choix multiples).
- Fournir des exercices sous un format informatique modifiable (par exemple, Word) pour permettre à la personne de les compléter à l'aide d'un ordinateur.
- Distribuer les supports de cours sous forme électronique pour faciliter la prise de notes.

Aménagement Organisationnels :

- Allouer un temps supplémentaire pour la rédaction des exercices.

2- dysgraphie, un trouble de l'écriture, entraîne une écriture lente, illisible et désordonnée, ce qui impose un effort cognitif considérable aux personnes concernées en situation de formation.

LES AIDES ET LES AMÉNAGEMENTS

3- la dyslexie, un trouble spécifique de la lecture, peut causer des difficultés d'apprentissage et de maîtrise du langage écrit. Cela se manifeste par une lecture laborieuse, une compréhension écrite lente, une écriture peu fluide avec des fautes d'orthographe fréquentes, ainsi qu'une fatigue accrue due aux efforts intensifs requis pour les tâches d'apprentissage.

4 La dysorthographe, un trouble touchant l'orthographe, se caractérise par d'importantes erreurs de transcription réparties en quatre catégories distinctes :

- Problèmes de transcription phonologique (confusion de sons similaires, inversion de lettres...).
- Difficultés de contrôle sémantique (homophones confondus).
- Complications morphosyntaxiques (incapacité à appliquer les règles grammaticales).
- Perturbations dans le lexique orthographique (difficulté à représenter les mots écrits).

Aménagement Pédagogiques :

- Présenter des consignes succinctes, e à la fois.
- Introduire l'information par plusieurs moyens, visuels et auditifs lorsque possible.
- Diversifier la présentation avec des éléments visuels tels que images, photos, schémas.
- Afficher les informations essentielles au tableau.
- Récapituler régulièrement les informations nouvellement fournies.
- Identifier les erreurs ou fautes dans les travaux écrits sans les sanctionner.

Aménagement Organisationnelles :

- Partager les supports ou documents de cours avant la séance.
- Utiliser des polices adaptées (Trebuchet MS, Verdana, Arial...) pour les documents transmis.

Stratégies d'Amenagement Pédagogique :

- Formuler des consignes succinctes, présentées individuellement.
- Introduire l'information par divers canaux, visuel et auditif si possible.
- Varier la manière de présenter les données avec des éléments visuels tels que images, photos, schémas.
- Afficher les informations cruciales au tableau.
- Récapituler régulièrement les informations nouvellement données.
- Mettre en évidence les erreurs ou fautes dans les travaux rendus, sans imposer de sanctions.

Aménagement Organisationnels :

- Distribuer les supports ou documents de cours préalablement à la séance.
- Utiliser une police de caractères adaptée pour les documents (Trebuchet MS, Verdana, Arial...).

LES AIDES ET LES AMÉNAGEMENTS

5 la dyspraxie, un trouble du développement de l'apprentissage et de l'automatisation des gestes, se manifeste par des problèmes de coordination des gestes fins, de repérage spatial, d'élocution, d'assemblage graphique et de séquençage précis des mouvements. Cela peut entraîner des défis en termes d'organisation et de planification, une écriture peu fluide ainsi qu'une difficulté à analyser les tableaux graphiques.

Aides et adaptations pour favoriser l'apprentissage :

- Assurer un balisage clair et explicite des lieux de cours.
- Encourager l'utilisation régulière de l'ordinateur en classe et pour la remise des travaux écrits.

Aménagements pédagogiques :

- Présenter les informations de manière visuelle et auditive lorsque possible.
- Fournir les supports de cours avant la séance.
- Limiter l'utilisation de tableaux et de graphiques autant que possible.
- Incorporer des illustrations et des exemples concrets pour faciliter la compréhension des concepts.
- Clarifier les consignes de travail.

Aides personnelles :

Les individus ayant des difficultés en écriture peuvent être accompagnés par divers professionnels tels que des orthophonistes, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthoptistes, et parfois même des podologues-posturologues.

6 Le trouble bipolaire, une condition de l'humeur marquée par des cycles de dépression et d'excitation, a un impact significatif sur la formation. Il provoque des variations émotionnelles extrêmes, conduisant à une tristesse profonde et à des comportements excessifs. Ces fluctuations entraînent une fatigue importante et des obstacles dans le processus d'apprentissage, tels que des problèmes d'attention et de mise en œuvre.

Aménagement pédagogiques :

- Privilégier des activités et des évaluations individualisées plutôt que collectives.
- Offrir la possibilité aux individus atteints de trouble bipolaire de choisir des sujets qui les passionnent.

Aménagement organisationnels :

- Rester attentif aux signes de fatigue, de comportements inappropriés ou de mal-être.
- Éviter autant que possible la surcharge de travail en répartissant les tâches.
- Encourager et rassurer les personnes bipolaires pour renforcer leur estime de soi.
- Réduire au minimum les perturbations en classe, comme le bruit, les interférences et les interruptions du déroulement des cours.

LES AIDES ET LES AMÉNAGEMENTS

7 - handicap visuel englobe divers degrés de déficience, de légères difficultés visuelles à une cécité totale, qui ont un impact sur des domaines tels que la lecture, l'écriture, la perception de l'espace, les déplacements et les activités quotidiennes. Les personnes avec une déficience visuelle peuvent utiliser des aides technologiques comme des lecteurs d'écran, des liseuses et des dictaphones, et certaines peuvent être assistées par des personnes ou des chiens pour se déplacer dans le cadre de leur formation.

8- Le handicap auditif en formation entraîne des conséquences sociales et d'apprentissage variables, dépendant de facteurs tels que la compréhension de l'environnement, la communication, la fatigue due aux environnements bruyants, la dépense d'énergie pour la concentration, et les risques d'isolement social et de troubles de l'humeur.

Aides techniques :

- Offrir des supports en braille aux étudiants ayant une déficience visuelle.
- Autoriser l'enregistrement audio des cours.

Aménagements pédagogiques :

- Présenter progressivement le plan du cours.
- Donner des informations sur les contenus projetés, leurs titres et une brève description.
- Limiter l'utilisation des tableaux aux moments nécessaires.
- Rendre les symboles lisibles par le logiciel en les écrivant en toutes lettres.
- Fournir des documents écrits en grand format avec un bon contraste.
- Envoyer les cours au moins une semaine à l'avance, en incluant une table des matières, des sauts de page et en évitant les PDF scannés. Utiliser la zone de commentaires pour décrire les éléments présents sur la page.

Adaptations pédagogiques :

- Transcrire toutes les informations verbales en texte écrit.
- Fournir des sous-titres pour les contenus audiovisuels en classe, ou proposer une transcription écrite.
- Utiliser des phrases concises avec peu de clauses.
- Réduire et expliquer l'utilisation des abréviations.

Reorganisations logistiques :

- Envoyer les cours au moins une semaine à l'avance, afin que la personne puisse les étudier et s'y familiariser.
- Permettre à la personne de s'asseoir au 2e ou 3e rang pour un meilleur confort.
- Positionner la personne de manière à éviter les éblouissements, en évitant qu'elle soit face à la fenêtre.

Assistance humaine :

En cas de déficience profonde, la personne peut être accompagnée d'un interprète.

LES AIDES ET LES AMÉNAGEMENTS

9- La déficience intellectuelle implique un fonctionnement intellectuel bien en dessous de la moyenne et des problèmes d'adaptation. Pour ceux qui peuvent suivre une formation, cela se traduit par des problèmes d'orientation dans les bâtiments, des actions plus lentes, des difficultés en écriture et la peine à saisir des informations complexes.

10 - handicap moteur peut affecter un membre, une fonction motrice ou l'ensemble du corps, entraînant des difficultés de déplacement, de manipulation d'objets et parfois de communication. Les personnes touchées par ce handicap se déplacent avec une canne ou en fauteuil roulant, et cela peut découler de diverses conditions médicales, telles que traumatisme crânien, épilepsie ou hernie discale.

Aménagement pédagogique :

Stratégies de communication :

- Utiliser un langage simple et éviter les détails superflus.
- Répéter régulièrement les informations importantes.
- Varier les supports de communication (textes, images, illustrations).
- Expliquer et montrer les étapes et exercices clairement.
- Opter pour des phrases concises plutôt que des énumérations.
- Confirmer la compréhension du message par la personne.

Organisation adaptée :

- Préférer des salles de classe facilement accessibles.
- Placer la personne à proximité du formateur.
- Fournir des indications temporelles (emploi du temps, horaires).
- Offrir un plan de cours détaillé et bien structuré

Aides techniques :

- Assurer l'accessibilité du lieu de formation, aussi bien dans les espaces pédagogiques que administratifs.
- Disposer de sièges variés dans les zones d'attente.
- Éviter de placer des documents ou objets nécessaires en hauteur.
- Autoriser l'usage d'ordinateurs.

Adaptations pédagogiques :

Pour les personnes ayant des problèmes moteurs aux membres supérieurs :

- Fournir les supports de cours au format numérique pour faciliter la prise de notes.
- Livrer les exercices de formation en format informatique modifiable (par exemple : Word) pour permettre des ajustements.

L'autisme à haut niveau de fonctionnement est une forme de trouble du spectre autistique qui impacte la manière dont les individus interagissent avec leur environnement. Cela inclut leurs relations sociales, leur communication et certains comportements spécifiques tels que l'indifférence envers les interactions en groupe, une attention excessive aux détails, la difficulté à faire face à des situations imprévues, l'incapacité à saisir les expressions figurées et les défis pour initier et conclure une conversation.

Aides techniques :

- **Étant souvent hypersensibles au bruit, les personnes autistes pourraient bénéficier d'un casque antibruit.**
- **Autoriser l'enregistrement des cours.**

Adaptations pédagogiques :

- **Présenter visuellement les documents pour éviter la surcharge d'informations.**
- **Clarifier tous les acronymes et introduire un glossaire.**
- **Veiller à des formulations sans sous-entendus.**
- **Organiser et numéroter les documents.**
- **Communiquer des consignes et des exemples précis et explicites.**
- **Utiliser et fournir un plan de cours bien structuré.**
- **Mettre à disposition un support de cours détaillé avec définitions, chiffres et références bibliographiques.**

Aménagements organisationnels :

- **Permettre aux étudiants autistes de choisir leur emplacement en classe.**

LES ACTEURS DU HANDICAP EN FRANCE

1- Associations soutiennent les individus en situation de handicap à chaque étape de leur vie en offrant des conseils, des informations et un soutien. Elles se spécialisent souvent selon le type de handicap et peuvent assister la personne concernée ou sa famille. Cela peut inclure des formations pour les parents, des échanges de bonnes pratiques, des initiatives liées à l'emploi et à la recherche scientifique. La collaboration entre la MDMPH et les associations, établie via des conventions de partenariat, facilite ce travail conjoint en faveur du handicap.

2- Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont présentes dans toute la France et adaptent les politiques de santé du Ministère de la Santé à leurs régions. Leurs missions comprennent le financement de la prévention, la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement et l'organisation de l'accès aux soins pour tous. Elles modernisent et rationalisent l'offre de soins, tout en surveillant les dépenses hospitalières et médicales. Les ARS sont responsables des autorisations pour la création d'établissements de santé et de services sociaux et médico-sociaux, ainsi que du contrôle de ces établissements. En outre, elles font partie de la CDAPH et de la COMEX de la MDMPH.

3- L'Éducation Nationale collabore avec la MDMPH pour évaluer les besoins éducatifs des enfants handicapés. Le document GEVA-Sco facilite cette évaluation et guide la proposition de compensation pour la scolarisation. Les enseignants référents, en lien avec les familles et la MDMPH, jouent un rôle crucial. L'Éducation Nationale participe aux décisions de la CDAPH, met en œuvre les aides humaines et le matériel pédagogique adapté, et affecte les élèves en unités d'inclusion scolaire (ULIS) selon les orientations de la CDAPH.

4 - L'AGEPIPH accompagne les personnes en situation de handicap dans toutes leurs démarches pour accéder et conserver leur emploi.

5- Le Département a pour objectif principal d'aider les familles et toute personne en difficulté sociale, économique ou personnelle. En matière de handicap, il a plusieurs responsabilités : il est membre de la MDMPH et de la CDAPH, partageant la tutelle administrative et financière avec la Métropole de Lyon. Il est également chargé de payer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), organise les transports des élèves et étudiants handicapés, et délivre les Cartes Mobilité Inclusion (CMI).

Cap Emploi est un réseau national de plus de 100 organismes spécialisés dans le placement, visant à aider les personnes handicapées et les employeurs. Leur mission complète celle de Pôle Emploi en favorisant l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises publiques ou privées. Cap Emploi s'adresse aux individus handicapés à la recherche d'un emploi ordinaire, ainsi qu'aux employeurs relevant ou non de l'obligation d'emploi. Ils sont un partenaire privilégié de Pôle Emploi pour les personnes handicapées en recherche d'emploi.

La Caisse d'Allocations Familiales gère les paiements de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de l'Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé (AEEH) pour les bénéficiaires non affiliés à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Son action suit les décisions de la MDMPH et implique des critères de revenus pour l'attribution des allocations.

VEILLE PEDAGOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE (IND. 25)

UTILISATION DE CANVA DANS LES ENSEIGNEMENTS

NEW

Avec le compte Canva Éducation , vous pouvez désormais créer, partager des designs et organiser des devoirs en toute simplicité au sein de votre espace Canvas dédié.

1- créer un design

- Commencez à créer des designs à partir de votre compte Canvas.
- Connectez-vous à votre compte Canvas et sélectionnez un cours.
- Sélectionnez Canva Éducation dans le panneau latéral, afin de lancer le site web de Canva.
- Sélectionnez un document de design (par exemple une présentation, une feuille de calcul, une affiche, etc.).
- Depuis l'éditeur Canva, créez un design à l'aide de modèles ou à partir de zéro.
- Modifiez le texte, les couleurs, les images, les vidéos et plus encore. Les modifications apportées à vos designs sont enregistrées automatiquement.
- Vous pouvez également créer un design directement à partir d'un devoir Canvas. Consultez la section ci-dessous pour en savoir plus.

2- Créer des devoirs Canva pour les étudiants

Permettez aux élèves de créer et de réaliser leurs devoirs à l'aide de Canva.

1. Connectez-vous à votre **compte Canvas**.
2. Accédez à l'onglet **Cours** et sélectionnez celui dans lequel vous souhaitez partager votre design.
3. Sélectionnez **Devoirs**, puis le bouton **+** **Devoir**.
4. Ajoutez des informations (par exemple le titre, les instructions, la date d'échéance, etc.).

- Cliquez sur l'icône de l'application ou du **plugin** et sélectionnez **Canva Éducation**.
- Sélectionnez le design que vous avez déjà créé ou créez-en un nouveau. Si vous avez créé un nouveau design, veillez à sélectionner **Publier sur Canvas** lorsque vous avez terminé.
- Dans la section relative au type d'envoi, sélectionnez **En ligne** et cochez **URL du site Web**.
- Cliquez sur **Enregistrer et publier** pour terminer la configuration du devoir. Les élèves verront le devoir dans leur compte Canvas.
- Pour le moment, vos designs ne peuvent être visualisés que lorsqu'ils sont partagés sur Canvas.

3- Corriger les devoirs des étudiants

Une fois que les élèves ont envoyé leurs devoirs, vous pouvez les corriger et les noter sur Canvas.

1. Depuis votre compte Canvas, accédez aux **devoirs**.
2. Ouvrez les **envois des étudiants**.
3. Cliquez sur un devoir pour afficher le design Canva. Vous ne pouvez voir que le design.
4. Notez et commentez les devoirs des élèves avec SpeedGrader.

NEW

Il est impératif que les ministères habilités à délivrer des certifications mettent en place des missions de supervision pédagogique. À cet effet, une circulaire a été émise afin de clarifier les directives relatives aux formations menant aux diplômes du système éducatif national et à certains diplômes de l'enseignement supérieur obtenus par le biais de l'apprentissage.

Le contrôle des formations par apprentissage est assuré par chaque ministère certifiant .

Une directive précise les détails concernant les formations menant aux diplômes de l'éducation nationale et à certains diplômes de l'enseignement supérieur via l'apprentissage :

- Certificats d'aptitude professionnelle (CAP)
- Baccalauréats professionnels (Bac Pro)
- Mentions complémentaires (MC)
- Brevets professionnels (BP)
- Brevets des métiers d'art (BMA)
- Brevets de technicien supérieur (BTS)
- Diplôme de comptabilité et gestion (DCG)
- Diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG)
- Diplôme des métiers d'art (DMA)
- Diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE)

[Veillez cliquer sur ce lien](#)
[code pour consulter](#)
[Circulaire en date du 19](#)
[juin 2023](#)



Les contrôles pédagogiques peuvent couvrir en particulier :

- l'organisation pédagogique de la formation en centre de formation et chez l'employeur ;
- le positionnement pédagogique effectué avant le début de la formation ;
- la conformité de la durée de formation en centre de formation d'apprentis (CFA) avec le contenu pédagogique et la durée minimum fixée par le règlement du diplôme ;
- les contenus de formation enseignés et les modalités pédagogiques mobilisées en présentiel, à distance, par le CFA ou en sous-traitance, en conformité avec les programmes et référentiels ;
- les activités professionnelles contextualisées pour la formation de l'apprenti en CFA au sein des espaces professionnels et plateaux techniques ;
- les activités confiées à l'apprenti chez l'employeur et l'adéquation des équipements et matériels utilisés, au regard des exigences en matière d'activités professionnelles, compétences et savoirs portées au référentiel du diplôme ;
- les méthodes et outils favorisant le développement des compétences et savoirs attendus considérant notamment la pédagogie de l'alternance ;
- la mise en place de la modalité certificative CCF lorsque le CFA est habilité à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation (CCF) ;
- les compétences des formateurs des CFA et des maîtres d'apprentissage ;
- les documents administratifs devant faire apparaître réglementairement des aspects pédagogiques (contrat d'apprentissage, convention de formation, convention tripartite de réduction ou d'allongement de la durée de formation).

Le contrôle pédagogique peut porter sur l'un ou plusieurs de ces objets.

- Les lieux de réalisation du contrôle pédagogique
- Les modalités de mise en œuvre du contrôle pédagogique
- L'initiative du contrôle pédagogique



CFA DES MÉTIERS DU COMMERCE, DU DIGITAL ET DE LA COMPTABILITÉ

APPRENEZ DANS UN
ENVIRONNEMENT
STIMULANT ET AMICAL,
OÙ VOTRE RÉUSSITE EST
NOTRE PRIORITÉ
ABSOLUE, CHEZ NOUS À
L'ESMC !

NOS FORMATIONS BTS

MANAGEMENT ET VENTE

MCO : MANAGEMENT COMMERCIAL
OPÉRATIONNEL

SAM : SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIAL
NDRC : NÉGOCIATION & DIGITALISATION
DE LA RELATION CLIENT

COMPTABLE

CG : COMPTABILITÉ & GESTION


JURIDIQUE & IMMOBILIER

CJN : COLLABORATEUR JURISTE &
NOTARIAL

PI : PROFESSION IMMOBILIÈRE

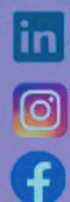
12 CHAUSSÉE JULES CÉSAR
95520 OSNY
4ÈME ÉTAGE À DROITE

 06 14 88 03 63

 CONTACT@ESMC-BUSINESS-SCHOOL.FR



ÉCOLE DES MÉTIERS DU COMMERCE




ESMC
Business School